



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉ DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)

ÉTATS BUDGÉTAIRES ET RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT CORRESPONDANT À L'ANNÉE FISCALE 2022

*(Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol. Dans le cas où il y aurait des
divergences, la version espagnole prévaut.)*

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉ DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

**États Budgétaires et Rapport de L'Auditeur Indépendant
correspondant à l'Année Fiscale 2022**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DES ÉTATS BUDGÉTAIRES

ÉTAT BUDGÉTAIRES CORRESPONDANT À L'ANNÉE FISCALE 2022

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉ DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

Rapport de l'auditeur indépendant des états budgétaires

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états budgétaires

(Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol. Dans le cas où il y aurait des divergences, la version espagnole prévaut.)

Aux Parties Contractantes de la Commission internationale pour la conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), commandé par le Secrétaire exécutif:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états budgétaires de but spécial joints de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) (dorénavant l'Entité, ICCAT) comprennent le bilan au 31 décembre 2022, la composition et le solde des fonds d'opérations, les dépenses budgétaires et extrabudgétaires, les revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus et la situation des contributions des Parties contractantes, pour l'exercice terminé à cette date et notes explicatives aux états budgétaires, y compris un résumé des principales conventions comptables (dorénavant les états budgétaires).

À notre avis, les états budgétaires de but spécial de l'ICCAT pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, à tous égards matérielles, conformément aux critères de préparation de l'information financière tel que décrit au point 2 des notes annexes.

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités en fonction de ces normes sont décrites ci-dessous dans la section "Responsabilités du vérificateur" de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux dispositions du Code de déontologie des états budgétaires en Espagne, conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, et avons rempli d'autres responsabilités de l'éthique, conformément au Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis fournissent une base appropriée et suffisante pour notre opinion.

Paragraphe d'observations. Normes comptables et les restrictions sur la distribution et l'utilisation.

Nous attirons votre attention sur le deuxième point des états budgétaires, où la base des principes comptables et les critères utilisés sont décrits. Comme indiqué dans ce point, les états budgétaires n'ont pas été préparés conformément aux dispositions légales et ont été préparés pour la remise du budget aux Parties contractantes et la présentation des fonds de roulement et l'état des contributions de Parties contractantes. Par conséquent, les déclarations budgétaires peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport se dirige uniquement aux Parties contractantes de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, et ne doit pas être distribué ou utilisé par des parties autres que les bénéficiaires. Ceci ne modifie pas notre opinion.

Autres points

Notre audit des états budgétaires a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ce rapport ne peut en aucun cas être considéré comme un rapport d'audit dans les termes prévus dans les normes qui régulent l'audit en Espagne.

La responsabilité du Secrétaire exécutif en vertu des déclarations budgétaires

Le Secrétaire exécutif est responsable de la préparation des états budgétaires annexés, conformément aux critères de préparations de l'information financière décrite dans le deuxième point, ainsi que du contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états budgétaires exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des déclarations budgétaires, le Secrétaire exécutif est chargé d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre comme entité institutionnelle en fonctionnement, révélant, selon le cas, les questions relatives avec la commission de fonctionnement et selon le principe de la comptabilité du fonctionnement institutionnel à moins que le Secrétaire exécutif a l'intention de liquider l'entité ou de cesser les opérations, ou n'a pas d'alternative réaliste.

Le Secrétaire exécutif est responsable de superviser le processus d'élaboration et présentation des déclarations budgétaires.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les déclarations budgétaires dans leur ensemble sont libres d'incorrection matérielle, en raison de fraudes ou d'erreurs, et émettre un rapport d'audit contenant notre sécurité d'opinion.

L'assurance raisonnable est un degré élevé de sécurité, mais ne garantit pas qu'un audit effectué selon les normes ISA détecte toujours quand il y a une incorrection existante. Les inconvenances peuvent être dues à une fraude ou erreur et considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, on pouvait raisonnablement attendre d'influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent fondé sur les états budgétaires.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous appliquons notre jugement professionnel et nous maintenons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Aussi:

- Identifier et valoriser les risques significatifs d'incorrections dans les états budgétaires, en raison de fraudes ou d'erreurs, conception et application des procédures de vérification pour répondre à ces risques afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une incorrection existante due à une fraude est plus élevé que dans le cas d'inexactitudes importantes résultant d'une erreur, parce que la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, omissions délibérées, manifestations intentionnellement erronées, ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir des connaissances de contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées en fonction des circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution.
- Nous évaluons si les conventions comptables appliquées sont appropriées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes par la direction.
- Nous concluons la convenance de l'utilisation, pour la gestion du principe comptable de l'entité institutionnelle en fonctionnement et sur la base des éléments probants obtenus, nous concluons s'il y a ou pas une incertitude significative liée à des événements ou conditions qui peuvent générer des doutes importants sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités en tant qu'entité institutionnelle en fonctionnement. Si nous concluons qu'il y a une incertitude importante, il est nécessaire dans notre rapport d'audit d'attirer l'attention sur les informations révélées dans le budget, ou si ces informations sont insuffisantes, qu'on exprime une opinion des Etats modifiés. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus à ce jour de notre rapport d'audit. Cependant, les événements ou conditions futurs peuvent faire en sorte que l'entité cesse d'être une entité institutionnelle en cours d'exécution.

Nous communiquons avec les responsables gouvernementaux de l'entité en ce qui concerne, entre autres, la mesure et le calendrier de l'audit prévu et les résultats importants de l'audit et toute lacune importante du contrôle interne identifiées au cours de la vérification.

BDO Auditores, S.L.P. (ROAC 51273)



Rafael Ruiz Salvador (ROAC 21.529)
Partenaire - Auditeur / Contrôleur Légal

21 Juin, 2023



BDO AUDITORES, S.L.P

2023 Núm. 01/23/15144

.....
Informe de auditoría de cuentas sujeto
a la normativa de auditoría de cuentas
española o internacional
.....

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉ
DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

ÉTAT BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2022

(Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol. Dans le cas où il y aurait des divergences, la version espagnole prévaut.)

État financier 1. Bilan au 31 décembre 2022 et 2021 (euros)

ACTIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
A) ACTIF NON-COURANT	82.361,73	94.515,12
I. Immobilisations incorporelles (Note 4.a)	1.678,90	164,58
Applications informatiques	92.114,59	90.028,51
Amortissement des applications informatiques	-90.435,69	-89.863,93
II. Immobilisations corporelles (Note 4.b)	80.682,83	94.350,54
Mobilier	79.366,03	83.538,02
Équipements pour le traitement de l'information	482.554,02	488.583,14
Autre immobilisation corporelle	50.253,28	49.213,28
Amortissement du mobilier	-70.756,37	-73.646,98
Amortissement des équipements pour le traitement de l'information	-415.642,98	-411.400,15
Amortissement d'autre immobilisation corporelle	-45.091,15	-41.936,77
B) ACTIF COURANT	13.930.577,31	13.490.428,12
I. Montants exigibles	1.947.460,79	2.141.728,81
1. Exigibles au titre d'arriérés de contributions (Note 4.c)	1.921.407,90	2.108.901,27
Arriérés de contributions budgétaires	1.906.470,90	2.093.964,27
Arriérés de contributions extrabudgétaires	14.937,00	14.937,00
2. Exigibles au titre d'arriérés de contributions eBCD	10.073,27	7.994,78
Arriérés de contributions budgétaires eBCD	10.073,27	7.994,78
3. Montants exigibles fonds fiduciaires	5.349,16	3.263,58
Montants exigibles Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)	2.535,31	3.263,58
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer	2.813,85	0,00
4. Autres montants exigibles	10.630,46	21.569,18
Autres débiteurs de l'ICCAT	0,00	0,00
Paiements en instance d'application	10.630,46	21.569,18
II Ajustements périodiques	40.465,95	31.948,04
1. Dépenses budgétaires anticipées	38.730,65	31.478,51
2. Frais anticipés fonds fiduciaires	1.735,30	469,53
III Trésorerie	11.942.650,57	11.316.751,27
1. Caisse effective	1.518,50	1.468,50
Caisse effective (euros)	580,50	580,50
Caisse effective (US\$)	938,00	888,00
<i>[Exercice 2022 : 1.000,00 US\$ x 0,938 €/US\$ = 938,00 €]</i>		
<i>[Exercice 2021 : 1.000,00 US\$ x 0,888 €/US\$ = 888,00 €]</i>		
2. Comptes courants bancaires (euros)	5.773.448,33	5.229.801,43
BBVA - Compte xx6725 (euros)	6.669,42	21.713,97
BBVA - Compte xx3290 (euros)	5.676.332,79	5.117.059,20
BBVA - Compte xx1055 (euros)	29.768,75	29.868,95
Banco Santander - Compte xx8934 (euros)	51.388,70	51.764,85
La Caixa - Compte xx1119 (euros)	9.288,67	9.394,46
3. Comptes courants bancaires (US\$)	205.497,45	314.490,54
BBVA - Compte xx2037 (US\$)	202.448,95	311.604,54
<i>[Exercice 2022: 215.830,44 US\$ x 0,938 €/US\$ = 202.448,95 €]</i>		
<i>[Exercice 2021: 350.906,01 US\$ x 0,888 €/US\$ = 311.604,54 €]</i>		
La Caixa - Cte xx0668 (US\$)	3.048,50	2.886,00
<i>[Exercice 2022: 3.250,00 US\$ x 0,938 €/US\$ = 3.048,50 €]</i>		
<i>[Exercice 2021: 3.250,00 US\$ x 0,888 €/US\$ = 2.886,00 €]</i>		
4. Comptes courants bancaires fiduciaires (euros)	5.962.186,29	5.770.990,80
BBVA - Compte xx3942 (euros) - ROP	289.716,63	465.205,13
BBVA - Compte xx8869 (euros) - ROP-BFT	4.179.084,42	3.959.294,99
BBVA - Cta. xx8371 (euros) - GBYP	1.473.274,63	1.326.312,38
BBVA - Cta. xx7069 (euros) - ROP-TROP	20.110,61	20.178,30
TOTAL ACTIF (A+B)	14.012.939,04	13.584.943,24
C) COMPTES TRANSITOIRES	175.701,90	186.532,73
I. Trésorerie (Note 4.d)	175.701,90	186.532,73
1. Comptes courants d'autres fonds, projets ou programmes (euros)	171.824,03	183.050,88
BBVA - Cte 0201569058 (euros) - JCAP-2	171.824,03	183.050,88
2. Comptes courants d'autres fonds, projets ou programmes (US\$)	3.877,87	3.481,85
BBVA - Cte 2012292035 (US\$) - JCAP-2	3.877,87	3.481,85
<i>[Exercice 2022: 3.921,00 US\$ x 0,938 €/US\$ = 3.877,87 €]</i>		
<i>[Exercice 2021: 3.921,00 US\$ x 0,888 €/US\$ = 3.481,85 €]</i>		
TOTAL ACTIF ET COMPTES TRANSITOIRES (A+B+C)	14.188.640,94	13.771.475,97

État financier 1. Bilan au 31 décembre 2022 et 2021 (euros)

PATRIMOINE NET ET PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
A) PATRIMOINE NET	2.425.847,92	2.553.839,28
A-1) Fonds de roulement (Note 4.d)	1.906.160,09	2.039.057,97
I. Fonds de roulement	2.039.057,97	891.080,91
1. Fonds de roulement	2.039.057,97	891.080,91
II Résultat de l'exercice (Note 3.a)	-132.897,88	1.147.977,06
1. Résultat de l'exercice	-132.897,88	1.147.977,06
A-2) Patrimoine acquis net	82.361,73	94.515,12
I. Patrimoine acquis net	82.361,73	94.515,12
1. Patrimoine acquis net - Incorporel -	1.678,90	164,58
2. Patrimoine acquis net - Corporel -	80.682,83	94.350,54
A-3) Fonds de roulement eBCD	437.326,10	420.266,19
I. Fonds de roulement eBCD	420.266,19	279.305,21
1. Fonds de roulement eBCD	420.266,19	279.305,21
II. Résultat de l'exercice eBCD (Note 3.b)	17.059,91	140.960,98
1. Résultat de l'exercice eBCD	17.059,91	140.960,98
B) CONTRIBUTIONS EN INSTANCE ACCUMULÉES	1.931.481,17	2.116.896,05
I. Contributions budgétaires	1.906.470,90	2.093.964,27
1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel	757.500,60	821.034,97
2. Contributions budgétaires d'exercices antérieurs	1.148.970,30	1.272.929,30
II Contributions extrabudgétaires	14.937,00	14.937,00
1. Contributions extrabudgétaires de l'exercice actuel	0,00	0,00
2. Contributions extrabudgétaires d'exercices antérieurs	14.937,00	14.937,00
III Contributions budgétaires eBCD	10.073,27	7.994,78
1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel eBCD	2.078,49	3.815,58
1. Contributions budgétaires d'exercices antérieurs eBCD	7.994,78	4.179,20
C) PASSIF COURANT	9.655.609,95	8.914.207,91
I. Fonds fiduciaires (Note 4.f)	8.353.674,90	7.972.773,98
1. Fonds Système de gestion en ligne intégré	47.077,74	61.782,67
2. Fonds de cessation de service	349.934,49	310.396,65
3. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer	248.506,19	435.690,59
4. Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GB)	1.356.499,29	1.257.853,22
5. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	3.277.382,77	3.212.468,51
6. Fonds spécial pour les données - Rép. pop. de Chine	147.274,72	133.501,75
7. Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)	472.165,98	455.811,72
8. Fonds spécial pour les données - États-Unis	543.646,24	469.597,84
9. Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	378.640,62	312.134,75
10. Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	183.863,55	125.675,65
11. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	20.121,61	20.189,30
12. Fonds pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	0,00	0,00
13. Fond spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)	54.476,13	42.989,03
14. Fonds de l'Union européenne pour le renforcement des capacités	0,00	140.000,00
15. Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	14.448,38	33.361,29
16. Programme stratégique pour la recherche	1.118.498,52	878.948,21
17. Fonds des États-Unis pour les thonidés tropicaux	84.688,60	84.688,60
18. Fonds Système de gestion en ligne intégré de l'UE	6.350,07	-2.315,80
19. Fonds Système de surveillance électronique à distance (REM)	50.100,00	0,00
II. Provisions pour dépenses	6.900,16	1.271,45
1. Provisions pour dépenses budgétaires	1.522,02	1.271,45
2. Provisions pour dépenses extrabudgétaires	0,00	0,00
3. Provisions pour dépenses fonds fiduciaires	5.378,14	0,00
III Dettes (Note 4.)	365.083,51	196.017,69
1. Dettes de dépenses budgétaires	123.653,41	97.664,84
2. Dettes de dépenses extrabudgétaires	9.385,20	0,00
3. Dettes de dépenses fonds fiduciaires	219.299,28	89.541,63
4. Encaissements en instance d'application	12.745,62	8.811,22
IV. Ajustements périodiques	929.951,38	744.144,79
1. Versements anticipés de contributions futures	72.146,87	10.030,06
2. Versements anticipés de contributions volontaires	0,00	0,00
3. Versements anticipés des fonds fiduciaires	857.804,51	734.114,73
4. Versements anticipés de contributions futures eBCD	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (A+B+C)	14.012.939,04	13.584.943,24
D) COMPTES TRANSITOIRES	175.701,90	186.532,73

I. Autres fonds, projets ou programmes (Not 4.h)	175.701,90	186.532,73
1. Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2)(JCAP-2)	175.701,90	186.532,73
TOTAL PASSIF ET COMPTES TRANSITOIRES (A+B+C)	14.188.640,94	13.771.475,97



État financier 2. Composition et solde du fonds de roulement (euros) (au 31 décembre 2022).

<i>Fonds de roulement</i>	<i>Exercice 2022</i>	<i>Exercice 2021</i>
Solde disponible à l'ouverture de l'exercice	2.039.057,97	891.080,91
Résultat de l'exercice : a) + b) + c)	-132.897,88	1.147.977,06
a) Résultat budgétaire	-733.416,33	-469.806,24
<i>Revenus budgétaires</i>	4.031.176,20	3.668.251,73
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres 1 à 15)</i>	4.764.592,53	4.138.057,97
b) Résultat extrabudgétaire	-344.475,52	477.446,12
<i>Revenus extrabudgétaires</i>	743.423,43	621.714,97
<i>Dépenses extrabudgétaires</i>	1.087.898,95	144.268,85
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieurs	944.993,97	1.140.337,18
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>	944.993,97	1.138.552,99
<i>Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs</i>	0,00	1.784,19
Solde disponible à la clôture de l'exercice	1.906.160,09	2.039.057,97



État financier 3. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (euros) (au 31 décembre 2022)

<i>Chapitres</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Exercice 2022</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Exercice 2021</i>
1. Dépenses budgétisées				
Chapitre 1. Salaires (Note 6.a)	2.112.780,03	2.140.875,41	1.849.836,61	1.836.202,44
Chapitre 2. Voyages	15.450,00	22.932,77	15.450,00	987,55
Chapitre 3. Réunions de la Commission (annuelles)	274.495,00	233.010,66	274.495,00	231.338,16
Chapitre 4. Publications	20.000,00	17.160,20	28.891,50	9.983,86
Chapitre 5. Équipement de bureau	15.759,00	1.325,05	15.759,00	887,31
Chapitre 6. Frais de fonctionnement (Note 6.b)	147.084,00	124.464,19	147.084,00	114.725,18
Chapitre 7. Frais divers	7.984,56	2.884,84	7.984,56	1.455,43
Chapitre 8. Coordination de la recherche :				
a) Salaires	1.122.494,06	1.184.217,79	1.092.680,81	1.051.613,98
b) Missions pour l'amélioration des statistiques	11.845,00	3.726,40	11.845,00	0,00
c) Statistiques – Biologie	19.000,00	20.439,11	19.000,00	15.295,94
d) Informatique	41.000,00	40.796,59	41.000,00	40.673,52
e) Maintenance de la base de données	27.000,00	28.174,36	27.000,00	23.576,15
f) Ligne de télécommunications – Domaine Internet	33.500,00	26.398,61	33.500,00	24.318,61
g) Réunions scientifiques (SCRS inclus)	80.370,90	103.998,38	80.370,90	45.098,16
h) Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Sous-total Chapitre 8</i>	<i>1.335.209,96</i>	<i>1.407.751,24</i>	<i>1.305.396,71</i>	<i>1.200.576,36</i>
Chapitre 9. Services nécessitant une consultation externe spécialisée (à savoir, conseil juridique, projet de gestion de la qualité totale, etc.)	68.500,00	45.676,57	52.975,00	53.046,12
Chapitre 10. Fonds de cessation de service (Note 4.f)	63.561,30	63.561,30	63.561,30	63.561,30
Chapitre 11. Programmes de recherche :				
a) Programme de recherche stratégique	404.500,00	404.500,00	404.500,00	404.500,00
<i>Sous-total Chapitre 11</i>	<i>404.500,00</i>	<i>404.500,00</i>	<i>404.500,00</i>	<i>404.500,00</i>
Chapitre 12. Application :				
a) Maintenance de la base de données d'application	30.900,00	30.051,60	30.900,00	27.805,98
<i>Sous-total Chapitre 12</i>	<i>30.900,00</i>	<i>30.051,60</i>	<i>30.900,00</i>	<i>27.805,98</i>
Chapitre 13. Voyages				
A) Voyages des Présidents de l'ICCAT et du SCRS (Note 6.d)	25.750,00	32.874,72	25.750,00	4.496,24
b) Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions	40.000,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00
c) Voyages des mandataires de l'ICCAT (Parties contractantes en développement de l'ICCAT)	15.450,00	30.306,19	15.450,00	0,00
<i>Sous-total Chapitre 13</i>	<i>81.200,00</i>	<i>103.180,91</i>	<i>81.200,00</i>	<i>44.496,24</i>
Chapitre 14. Système de gestion en ligne intégré:				
a) Système de gestion en ligne intégré	206.000,00	167.217,79	206.000,00	148.492,04
<i>Sous-total Chapitre 14</i>	<i>206.000,00</i>	<i>167.217,79</i>	<i>206.000,00</i>	<i>148.492,04</i>
Chapitre 15. Contingences (Note 6.c)	5.253,00	0,00	5.253,00	0,00
TOTAL DÉPENSES BUDGÉTAIRES (Chapitres 1 à 15)	4.788.676,85	4.764.592,53	4.489.286,68	4.138.057,97
2. Dépenses extrabudgétaires				
Différences de change négatives		4.751,46		2.824,98
Frais interprétation simultanée en arabe		28.128,96		26.607,01
Contrats couvrant les traductions externes		37.432,26		
Appel d'offres pour la mise en œuvre de la surveillance électronique à distance (REM)		2.500,00		
Réunion intersessions de la Sous-commission 1-2019 (remboursement)		59.500,00		
Réunions de la Sous-commission 1 et en ligne de la Sous-commission 2, IMM, CDS, EMS, eBCD, IOMS et normes de travail		262.728,03		115.543,86
Réunion des Groupes d'espèces du SCRS		55.686,83		
commission 2 (MSE) et EMS		37.171,41		
Réunions de la Commission de 2022		600.000,00		
Dépenses d'exercices antérieurs		0,00		401,72
Réunion du Groupe de travail conjoint sur les prises accessoires des ORGP thonières - Porto, Portugal		0,00		-1.108,72
TOTAL DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES		1.087.898,95		144.268,85
TOTAL DES DÉPENSES ENCOURUES	4.788.676,85	5.852.491,48	4.489.286,68	4.282.326,82

État financier 4. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (euros) (au 31 décembre 2022)

<i>Revenus</i>	<i>Exercice 2022</i>	<i>Exercice 2021</i>
1. Revenus budgétisés (Note 5.a)		
Contributions des Parties contractantes :		
Contributions perçues ou appliquées au budget actuel	4.031.176,20	3.668.251,73
TOTAL REVENUS BUDGÉTAIRES	4.031.176,20	3.668.251,73
2. Revenus extrabudgétaires		
Contributions volontaires :		
Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer	18.648,92	17.528,92
Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT)	59.061,86	61.721,84
(GBYP)	20.000,00	20.000,00
Revenus Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2)(JCAP-2) (Note 4.f)	14.768,20	14.768,20
Contribution du Taipei chinois à l'ICCAT	100.000,00	100.000,00
Cotisations des observateurs	17.588,63	0,00
Revenus Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP) (Note 4.f)	0,00	150.448,97
Revenus financiers (Note 5.b)	1.934,35	55,20
Remboursement de la TVA (Note 7)	18.921,37	24.451,23
Revenus divers	2.500,10	22.740,61
Revenus réunions de la Commission (Note 5.b):		
Réunions de la Commission 2022	490.000,00	0,00
IMM.	0,00	210.000,00
TOTAL REVENUS EXTRABUDGÉTAIRES	743.423,43	621.714,97
3. Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés		
Contributions des Parties contractantes :		
Contributions perçues au titre de budgets antérieurs	944.993,97	1.138.552,99
Contributions de nouvelles Parties contractantes :		
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs	0,00	1.784,19
TOTAL REVENUS D'ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	944.993,97	1.140.337,18
TOTAL REVENUS PERÇUS	5.719.593,60	5.430.303,88

État financier 5. Situation des contributions des Parties contractantes (euros) (au 31 décembre 2022).

<i>Partie contractante</i>	<i>Solde débiteur au début de l'exercice 2022</i>	<i>Contributions des Parties contractantes 2022</i>	<i>Contrib. versées en 2022 appliquées au budget 2022</i>	<i>Contrib. versées en 2022 aux budgets antérieurs</i>	<i>Solde débiteur</i>
A) Budget ordinaire de la Commission:					
Albanie	0,00	4.679,26	4.679,26	0,00	0,00
Algérie	0,00	26.101,21	26.101,21	0,00	0,00
Angola	0,00	16.083,29	16.083,29	0,00	0,00
Barbade	0,00	6.441,82	6.441,82	0,00	0,00
Belize	0,00	80.052,32	80.052,32	0,00	0,00
Brésil	364.252,30	323.280,22	0,00	364.252,30	323.280,22
Canada	0,00	117.235,83	117.235,83	0,00	0,00
Cabo Verde	44.166,43	74.689,99	0,00	0,00	118.856,42
Chine, Rép. pop. de	0,00	85.203,91	85.203,91	0,00	0,00
Côte d'Ivoire	0,00	46.207,50	46.207,50	0,00	0,00
Curaçao	0,00	149.618,34	149.618,34	0,00	0,00
Égypte	0,00	11.234,12	11.234,12	0,00	0,00
El Salvador	0,00	63.307,85	63.307,85	0,00	0,00
France - SPM	0,00	111.324,74	111.324,74	0,00	0,00
Gabon 1/	0,00	16.715,49	9.829,17	0,00	6.886,32
Gambie	0,00	3.823,04	0,00	0,00	3.823,04
Ghana 2/	51.653,98	226.862,34	226.862,34	51.653,98	0,00
Grenade	0,00	8.604,41	8.604,41	0,00	0,00
Guatemala, Rép. 3/	0,00	41.293,68	41.293,67	0,00	0,01
Guinée équatoriale	45.001,99	16.590,52	0,00	0,00	61.592,51
Guinée, Rép. de	239.842,52	5.734,56	0,00	0,00	245.577,08
Guinée-Bissau	0,00	5.734,56	5.734,56	0,00	0,00
Honduras	113.333,36	5.734,56	0,00	0,00	119.067,92
Islande	0,00	55.662,37	55.662,37	0,00	0,00
Japon	0,00	224.300,70	224.300,70	0,00	0,00
Corée, Rép. de	0,00	32.806,79	32.806,79	0,00	0,00
Liberia	10.393,97	8.402,02	0,00	0,00	18.795,99
Libye	74.957,76	34.946,29	11.601,00	74.957,76	23.345,29
Maroc	0,00	48.619,37	48.619,37	0,00	0,00
Mauritanie	70.494,38	50.084,64	28.087,23	70.494,38	21.997,41
Mexique	0,00	24.265,77	24.265,77	0,00	0,00
Namibie	43.742,44	23.092,45	23.092,45	43.742,44	0,00
Nicaragua Rep.	0,00	3.823,04	3.823,04	0,00	0,00
Nigeria	19.534,78	5.751,03	0,00	0,00	25.285,81
Norvège	0,00	83.613,18	83.613,18	0,00	0,00
Panama	298.397,16	140.952,39	693,82	298.397,16	140.258,57
Philippines, Rép. de	0,00	5.734,56	5.734,56	0,00	0,00
Russie	0,00	19.649,66	19.195,83	0,00	453,83
Saint Vincent et les Grenadines	72.646,54	25.144,21	0,00	19.389,74	78.401,01
São Tomé e Príncipe	100.599,63	18.372,02	0,00	18.647,60	100.324,05
Sénégal 4/	3.458,61	106.775,66	106.775,66	3.458,61	0,00
Sierra Leone	45.198,09	5.734,56	0,00	0,00	50.932,65
Afrique du sud	0,00	40.281,20	40.281,20	0,00	0,00
Syrie, Rép. arabe de	3.930,99	4.358,18	0,00	0,00	8.289,17
Trinidad & Tobago	0,00	22.022,35	22.022,35	0,00	0,00
Tunisie	0,00	47.343,13	47.343,13	0,00	0,00
Türkiye	0,00	101.920,75	101.920,75	0,00	0,00
Union européenne	0,00	1.761.163,47	1.761.163,47	0,00	0,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord					
5/	0,00	140.480,52	140.480,52	0,00	0,00
États-Unis	0,00	217.835,26	217.835,26	0,00	0,00
Uruguay	0,00	22.043,41	22.043,41	0,00	0,00
Venezuela	426.041,86	66.944,26	0,00	0,00	492.986,12
Sous-total A)	2.027.646,79	4.788.676,80	4.031.176,20	944.993,97	1.840.153,42
B) Incorporation de nouvelles Parties contractantes :					
Honduras (30/01/2001)	14.937,00	0,00	0,00	0,00	14.937,00
Sous-total B)	14.937,00	0,00	0,00	0,00	14.937,00
C) Retrait de Parties contractantes :					
Cuba (Effectif : 31/12/1991)	66.317,48	0,00	0,00	0,00	66.317,48
Sous-total C)	66.317,48	0,00	0,00	0,00	66.317,48
TOTAL A)+B)+C)	2.108.901,27	4.788.676,80	4.031.176,20	944.993,97	1.921.407,90

1/ Le versement anticipé du Gabon de 9.829,17 euros a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2022.

2/ Le versement anticipé du Ghana de 2.260,68 euros sera appliqué au paiement de contributions futures.

3/ Le versement anticipé du Guatemala de 0,01 euro a été appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2022.

4/ Le versement anticipé du Sénégal de 69.645,31 euros sera appliqué au paiement de contributions futures.

5/ Le versement anticipé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de 0,02 euro sera appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2022. En outre, en 2022, un nouveau versement anticipé a été reçu du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour un montant de 40,02 euros qui sera appliqué au paiement de contributions futures.

État financier 6. Composition et solde du fonds de roulement eBCD (euros) (au 31 décembre 2022).

<i>Fonds de roulement de l'eBCD</i>	<i>Exercice 2022</i>	<i>Exercice 2021</i>
Solde disponible de l'eBCD à l'ouverture de l'exercice	420.266,19	279.305,21
Résultat de l'exercice : a) + b)	17.059,91	140.960,98
a) Résultat budgétaire de l'eBCD	17.059,91	131.852,70
<i>Revenus budgétaires de l'eBCD</i>	<i>371.137,43</i>	<i>501.184,42</i>
Albanie	647,07	1.228,89
Algérie	1.574,02	1.653,72
Canada	8.265,67	13.485,99
Chine, Rép. pop. de	8.552,62	9.938,84
Égypte	1.006,60	1.461,16
France - SPM	0,00	628,61
Islande	600,67	661,11
Japon	115.749,78	162.236,52
Corée, Rép. de	7.249,33	10.801,22
Maroc	6.833,04	11.180,06
Mexique	726,94	1.018,23
Norvège	996,29	1.423,97
Tunisie	2.277,47	2.928,64
Türkiye	13.840,34	20.361,16
Union européenne	176.704,88	223.036,05
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	588,61	627,02
États-Unis	25.524,10	38.513,23
<i>Frais budgétaires de l'eBCD</i>	<i>354.077,52</i>	<i>369.331,72</i>
Frais de maintenance et assistance aux utilisateurs - TRAGSA	269.088,13	278.626,79
Rémunérations et salaires	84.953,19	77.733,69
Frais bancaires	36,20	60,14
Réunion du Groupe de travail sur technique l'eBCD		12.911,10
b) Contributions eBCD versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieurs	0,00	9.108,28
<i>Contributions eBCD au titre de budgets antérieurs</i>	<i>0,00</i>	<i>9.108,28</i>
Chine, Rép. pop. de	0,00	6.805,03
Égypte	0,00	1.458,25
Mexique	0,00	845,00
Solde disponible de l'eBCD à la clôture de l'exercice	437.326,10	420.266,19



**NOTES AUX ÉTATS BUDGÉTAIRES DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE CORRESPONDANT
À L'EXERCICE ANNUEL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Traduction des états financiers, initialement rédigés en espagnol et établis conformément aux règles internes prévues par le règlement financier de la Commission, qui tiennent compte, en partie, des règles comptables générales applicables aux organismes sans but lucratif. En cas de divergence, la version en langue espagnole est fournie.

1. Nature et finalités de la Commission

Constitution

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), à sa 13^{ème} séance tenue à Rome en novembre et décembre 1965, a autorisé le Directeur Général de l'Organisation à convoquer une Conférence de Plénipotentiaires afin de préparer et d'adopter une Convention pour établir une Commission pour la conservation des thonidés et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique.

La Conférence s'est réunie à Rio de Janeiro en mai 1966, avec la participation de 17 pays, et au cours de cette réunion, la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique a été signée, aux fins de coopérer pour maintenir les populations de thonidés et d'espèces apparentées qui se trouvent dans l'Atlantique à des niveaux permettant des captures maximales continues pour l'alimentation et à d'autres fins.

Les pays signataires (ci-après, les « Parties contractantes ») ont convenu d'établir et de maintenir une Commission appelée Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ci-après, « ICCAT » ou « la Commission »).

La Convention a été établie pour une période de dix ans, à l'issue de laquelle elle restera en vigueur jusqu'à ce que la majorité des Parties contractantes décident de son annulation. Au 31 décembre 2022, on comptabilise 52 Parties contractantes.

Finalités de la Commission

Afin d'atteindre les objectifs de la Convention, la Commission a été chargée de l'étude des populations de thonidés et autres espèces apparentées dans la zone de la Convention, laquelle comprendra les activités suivantes :

- Le recueil et l'analyse de l'information statistique relative aux ressources de la pêche du thon dans la zone de la Convention.
- L'étude et l'évaluation de l'information relative aux mesures et aux méthodes pour réussir à maintenir les populations de thonidés et espèces apparentées dans la zone de la Convention, à des niveaux permettant une capture maximum continue.
- La recommandation d'études et de recherches aux Parties contractantes.
- La publication de rapports sur les conclusions tirées, ainsi que l'information statistique, biologique, scientifique et d'un autre ordre, relative aux ressources thonières de la zone de la Convention.

Pour mieux développer ses activités, la Commission a souscrit un accord de coopération avec la FAO qui permet de faire des consultations, de coordonner les efforts, de se prêter assistance mutuelle et d'exercer une action conjointe dans les domaines d'intérêt commun.

Financement de ses activités

La Commission est constituée comme une entité à but non lucratif. Afin de pouvoir mener à bien ses activités, chaque Partie contractante apportera une contribution annuelle au budget, conformément au système établi dans le Règlement financier.

Organes de gouvernement

La Convention a établi la formation d'un Conseil, constitué par le Président et les Vice-présidents, conjointement avec les Délégués des Parties contractantes (*de quatre à huit*), lequel se charge de prendre les mesures nécessaires pour remplir les fonctions assignées à la Convention ou par la Commission.

La Commission pourra établir des Sous-commissions selon les espèces, les groupes d'espèces ou les zones géographiques, ainsi que des Comités si elle le juge nécessaire. Chaque Sous-commission et chaque Comité élira son propre président. De même, la Commission devra nommer un Secrétaire exécutif qui agira sous ses ordres.

Convention de Siège

Le 29 mars 1971, une Convention de Siège a été signée entre l'État espagnol et la Commission afin de régler les droits, les immunités et les privilèges du Siège de la Commission et de ses fonctionnaires, conformément à la décision prise à la première réunion de la Commission, tenue à Rome en décembre 1969, au cours de laquelle il a été convenu d'établir son siège permanent à Madrid et de faciliter ainsi la protection de la Commission en Espagne.

Le siège actuel de la Commission est sis calle Corazón de María, 8, à Madrid, où il occupe le sixième étage et le septième étage, cédés gratuitement dans un immeuble appartenant au ministère de l'Agriculture, Pêche et Alimentation (précédemment dénommé « ministère de l'Agriculture, Alimentation et Environnement »).

2. Bases de présentation

a) États budgétaires

Conformément à l'Article 9 du Règlement Financier qui régit la gestion financière de la Commission, les états de comptes seront présentés en euros et contiendront l'information suivante :

- Les revenus et dépenses de tous les fonds ;
- La situation des affectations de crédits, comprenant :
 - i) les affectations budgétaires initiales ;
 - ii) les affectations de crédits modifiées à la suite de tout transfert ;
 - iii) les crédits différents de ceux approuvés par la Commission, le cas échéant ;
 - iv) les sommes imputées à ces affectations et autres crédits ; et
- L'actif et le passif de la Commission.

Des comptes seront tenus séparément pour tous les fonds fiduciaires.

En vertu de ce qui précède, la Commission a dressé les états suivants :

- État financier 1. Bilan de situation au 31 décembre 2022 et 2021.
- État financier 2. Composition et solde du fonds de roulement (au 31 décembre 2022 et 2021).
- État financier 3. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (au 31 décembre 2022 et 2021).
- État financier 4. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (au 31 décembre 2022 et 2021).
- État financier 5. Situation des contributions des Parties contractantes (au 31 décembre 2022).
- État financier 6. Composition et solde du fonds de roulement (euros) (au 31 décembre 2022 et 2021).

b) Principes comptables appliqués

Dans la préparation des états budgétaires de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ci-joints, la Commission a appliqué les principes et critères suivants, conformément aux normes internes définies dans son Règlement financier, qui tiennent compte, en partie, du règlement comptable applicable à caractère général aux entités à buts non lucratifs.

1. Contributions reçues

Conformément à l'Article X de la Convention de la Commission, chaque Partie contractante contribuera annuellement au budget de la Commission par des cotisations qu'elle versera le premier janvier de l'année pour laquelle elles auront été fixées. Ainsi, à l'ouverture de l'exercice, un actif et un passif sont enregistrés afin de refléter le montant des cotisations que doivent verser les Parties contractantes de l'ICCAT. L'actif et le passif ainsi constitués s'annulent et sont enregistrés comme revenus au fur et à mesure de la réception des contributions.

De cette façon, les versements des arriérés de contributions d'exercices antérieurs sont enregistrés comme revenus de l'exercice au cours duquel ils deviennent effectifs, apparaissant comme « Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés » dans l'état des revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (**état financier 4**).

2. Autres revenus :

Ce chapitre fait état des revenus extrabudgétaires perçus, tels que, entre autres, les revenus financiers obtenus des comptes courants de la Commission dans l'exercice 2022.

3. Engagements auprès du personnel

- Contribution à un plan de retraite

Les fonctionnaires de la catégorie professionnelle ou supérieure et de la catégorie des Services généraux peuvent souscrire au Plan de retraite Van Breda/CIGNA (établi en Dollars des États-Unis) dont la gestion a été confiée à une entité indépendante. La contribution de la Commission sera à hauteur de 23,70 % du montant assigné à l'échelon et à la catégorie professionnelle correspondant au fonctionnaire, selon les Statuts et Règlement du Personnel, c'est-à-dire, pour les fonctionnaires engagés jusqu'en 1999, 23,70 %. Les changements inclus à la Réunion de la Commission qui s'est tenue à Rio de Janeiro (novembre 1999) seront appliqués aux fonctionnaires engagés à partir de janvier 2000, de telle sorte que la contribution de la Commission au Plan de retraite sera de deux tiers du maximum et le fonctionnaire apportera un tiers. Les apports annuels audit Plan de retraite sont consignés aux Chapitres 1 et 8.a de l'état des dépenses budgétaires et extrabudgétaires de l'exercice (**état financier 3**).

Toutefois, les fonctionnaires de la catégorie des Services généraux ayant la nationalité du pays de destination, ou y résidant, pourront, au moment où ils sont engagés, choisir d'être assujettis au Système public de Sécurité sociale du pays de destination si celui-ci le permet à ce moment-là.

- Rapatriement et indemnité pour résiliation de la nomination

Une prime pour rapatriement sera payable aux fonctionnaires que la Commission est tenue de rapatrier et qui acquièrent la résidence dans un pays différent de celui de destination. De même, dans les cas de résiliation de nomination des fonctionnaires, une indemnité pourra être versée pour la fin de cette nomination. Le montant de cette prime de rapatriement varie en fonction des années de service et de la situation familiale des bénéficiaires.

Le budget inclut, au Chapitre 10, « Fonds de cessation de service » (**état financier 3**), le financement budgétaire de la Commission pour couvrir cette obligation, en imputant ces montants au fonds fiduciaire dénommé Fonds de cessation de service.

4. Régularisation des dépenses

En général, les dépenses sont enregistrées lorsqu'elles sont engagées, indépendamment du moment de la réalisation du paiement. Ainsi, le chapitre « Comptes de régularisation » de l'actif du bilan de situation inclut les dépenses déjà réglées mais pas encore exigibles, et les chapitres « Dettes » et « Provisions pour dépenses » du passif du bilan de situation incluent les dépenses exigibles, mais en instance de paiement.

5. Soldes en monnaie étrangère

Les soldes de trésorerie en Dollars USA sont enregistrés au taux de change officiel des Nations Unies, qui ne diffère pas significativement du taux de change du marché. Au 31 décembre 2022, les soldes ont été ajustés au taux de change en vigueur à ce moment-là, les différences de change positives ou négatives ayant été enregistrées, respectivement, comme revenus ou dépenses extrabudgétaires.

6. Bilan de situation

Le bilan de situation inclut notamment les chapitres suivants :

- Immobilisations : les immobilisations acquises durant l'exercice sont consignées comme dépenses aux chapitres correspondants du budget (**état financier 3**).

Dans le bilan, ces biens sont enregistrés à l'actif avec leur amortissement cumulé, en utilisant comme contrepartie le poste du passif « Patrimoine acquis net ». L'amortissement est calculé selon les années de vie utile suivantes :

	<i>Années de vie utile</i>
Mobilier	10
Équipements informatiques	4
Autre immobilisation corporelle	10
Applications informatiques	4

Les dépenses engagées dans l'acquisition ou l'actualisation des applications informatiques utilisées sont enregistrées comme dépenses budgétaires de l'exercice, et en fonction de leur montant, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles.

- Fonds fiduciaires : incluent les montants reçus pour un but spécifique, correspondant soit au financement d'un programme approuvé par la Commission, soit à la couverture d'engagements futurs assumés vis-à-vis du personnel.

Les fonds sont augmentés par les apports de la Commission elle-même sur son Budget de dépenses, ou par d'autres apports spéciaux, et ils sont appliqués au paiement des dépenses engagées dans les programmes auxquels les fonds sont affectés.

Par conséquent, l'**état financier 4** « Revenus budgétaires et extrabudgétaires » n'inclut pas les apports visant à doter ces fonds et l'**état financier 3** « Dépenses budgétaires et extrabudgétaires », n'inclut pas les dépenses engagées pour les appliquer.

- Comptes transitoires : ils incluent les montants des comptes bancaires du Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités et du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique.

c) Présentation de l'information

Les états budgétaires ci-joints ont été établis à partir des registres respectifs de comptabilité de la Commission.

d) Comparaison de l'information

La présentation des états budgétaires de l'exercice 2021 est effectuée selon les mêmes critères comptables que pour l'exercice précédent, conformément à la réglementation établie pour la Commission dans son Règlement financier.

e) Principe de continuité des activités

La capacité de la Commission à poursuivre ses activités a été évaluée en tenant compte de toute l'information disponible sur l'avenir, qui couvre au moins les douze mois suivant la fin de la période de l'exercice faisant l'objet du présent rapport, sans toutefois se limiter à cette période. Nous confirmons que nous n'avons pas connaissance d'incertitudes matérielles liées à des événements ou à des conditions susceptibles de générer des doutes importants quant à la capacité de la Commission à poursuivre ses activités.

3. Résultat de l'exercice

a) Résultat de l'exercice

En 2022, le résultat de l'exercice a été négatif de 132.897,88 euros (1.148.173,82 euros positifs durant l'exercice antérieur) et sera utilisé pour diminuer le fonds de roulement.

<i>Base de distribution</i>	<i>2022 Euros</i>
Résultat de l'exercice	(132.897,88)
Total	(132.897,88)

<i>Distribution</i>	<i>2022 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	(132.897,88)
Total	(132.897,88)

<i>Base de distribution</i>	<i>2021 Euros</i>
Résultat de l'exercice	1.147.977,06
Total	1.147.977,06

<i>Distribution</i>	<i>2021 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	1.147.977,06
Total	1.147.977,06

b) Résultat de l'exercice eBCD

En 2022, le résultat de l'exercice de l'eBCD a été positif de 17.059,91 euros (140.960,98 euros durant l'exercice antérieur) et sera utilisé pour diminuer le fonds de roulement de l'eBCD.

<i>Base de distribution</i>	<i>2022 Euros</i>
Résultat de l'exercice	17.059,91
Total	17.059,91

<i>Distribution</i>	<i>2022 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	17.059,91
Total	17.059,91

<i>Base de distribution</i>	<i>2021 Euros</i>
Résultat de l'exercice	140.960,98
Total	140.960,98

<i>Distribution</i>	<i>2021 Euros</i>
A Fonds de roulement - Résultat de l'exercice	140.960,98
Total	140.960,98



4. Bilan de situation

a) Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice 2022, les mouvements des immobilisations incorporelles se résument selon le schéma suivant :

	31/12/21	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/22
Coût :					
Applications informatiques	83.161,46	2.086,08	-	-	85.247,54
Applications informatiques GBYP	6.867,05	-	-	-	6.867,05
	90.028,51	2.086,08	-	-	92.114,59
Amortissement cumulé :					
Applications informatiques	(82.996,88)	(571,76)	-	-	(83.568,64)
Applications informatiques GBYP	(6.867,05)	-	-	-	(6.867,05)
	(89.863,93)	(571,76)	-	-	(90.435,69)
Coût net	164,58	1.514,32	-	-	1.678,90

Au cours de l'exercice 2021, les mouvements des immobilisations incorporelles se résument selon le schéma suivant :

	31/12/20	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/21
Coût :					
Applications informatiques	83.161,46	-	-	-	83.161,46
Applications informatiques GBYP	6.867,05	-	-	-	6.867,05
	90.028,51	-	-	-	90.028,51
Amortissement cumulé :					
Applications informatiques	(82.528,29)	(468,59)	-	-	(82.996,88)
Applications informatiques GBYP	(6.642,57)	(224,48)	-	-	(6.867,05)
	(89.170,86)	(693,07)	-	-	(89.863,93)
Coût net	857,65	(693,07)	-	-	164,58

Au 31 décembre 2022, certains éléments des immobilisations incorporelles étaient totalement amortis, d'un montant de 90.028,51 euros (au 31 décembre 2021, le montant était de 89.207,57 euros).

b) Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2022, les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et leur amortissement cumulé ont été les suivants :

	31/12/21	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/22
Coût :					
Mobilier	81.638,19	797,30	-	-	82.435,49
Mobilier GBYP	1.899,83	-	-	-	1.899,83
Équipements pour le traitement de l'information	432.696,55	18.505,39	(31.670,29)	-	419.531,65
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	55.886,59	6.837,98	-	-	62.724,57
Autre Immobilisation	48.394,51	1.337,80	-	-	49.732,31
Autre immobilisation GBYP	818,77	-	-	-	818,77



	31/12/21	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/22
Amortissement cumulé :	621.334,44	27.478,47	(31.670,29)	-	617.142,62
Mobilier	(71.747,15)	(2.046,08)	-	-	(73.793,23)
Mobilier GBYP	(1.899,83)	-	-	-	(1.899,83)
Équipements pour le traitement de l'information	(368.994,50)	(30.066,07)	31.655,88	-	(367.404,69)
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	(42.405,65)	(5.832,64)	-	-	(48.238,29)
Autre Immobilisation	(41.222,63)	(3.154,38)	-	-	(44.377,02)
Autre immobilisation GBYP	(714,14)	(32,60)	-	-	(746,74)
	(526.983,90)	(41.131,77)	31.655,88	-	(536.459,79)
Coût net	94.350,54	(13.653,30)	(14,41)	-	80.682,83

Au cours de l'exercice 2021, les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et leur amortissement cumulé ont été les suivants :

	31/12/20	Ajouts	Retraits	Ajustements	31/12/21
Coût :					
Mobilier	81.016,74	621,45	-	-	81.638,19
Mobilier GBYP	1.899,83	-	-	-	1.899,83
Équipements pour le traitement de l'information	392.185,30	40.511,25	-	-	432.696,55
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	38.437,90	12.072,90	-	5.375,79	55.886,59
Autre Immobilisation	44.717,34	3.677,17	-	-	48.394,51
Autre immobilisation GBYP	688,20	130,57	-	-	818,77
	558.945,31	57.013,34	-	5.375,79	621.334,44
Amortissement cumulé :					
Mobilier	(69.071,73)	(2.927,83)	-	251,60	(71.747,15)
Mobilier GBYP	(1.573,51)	(326,32)	-	-	(1.899,83)
Équipements pour le traitement de l'information	(339.079,48)	(29.915,02)	-	-	(368.994,50)
Équipements pour le traitement de l'information GBYP	(37.657,60)	(3.580,84)	-	(1.167,21)	(42.405,65)
Autre Immobilisation	(36.997,59)	(4.183,63)	-	(41,41)	(41.222,63)
Autre immobilisation GBYP	(647,01)	(67,13)	-	-	(714,14)
	(485.026,92)	(41.000,77)	-	(957,02)	(526.983,90)
Coût net	73.918,39	16.012,57	-	4.418,77	94.350,54

La politique de la Commission est de contracter des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont soumis les divers éléments de ses immobilisations corporelles. Les assurances contractées couvrent principalement la responsabilité civile, les équipements électroniques et les machines.

Au 31 décembre 2022, certains éléments des immobilisations corporelles étaient totalement amortis, d'un montant de 394.617,67 euros (au 31 décembre 2021, le montant était de 431.744,09 euros).

c) **Droits au titre d'arriérés de contributions**

Les changements survenus dans ce chapitre au cours de l'exercice 2022 ont été les suivants :

	Euros				
	Solde au 31 décembre 2021	Contributions de l'exercice 2022	Contributions payées de l'exercice 2022	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31 décembre 2022
Arriérés de contributions :					
- Budgétaires	2.093.964,27	4.788.676,80	(4.031.176,20)	(944.993,97)	1.906.470,90
- Extrabudgétaires	14.937,00	-	-	-	14.937,00
	2.108.901,27	4.788.676,80	(4.031.176,20)	(1.140.337,18)	1.921.407,90

Les changements survenus dans ce chapitre au cours de l'exercice 2021 ont été les suivants :

	Euros				
	Solde au 31 décembre 2020	Contributions de l'exercice 2021	Contributions payées de l'exercice 2021	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31 décembre 2021
Arriérés de contributions :					
- Budgétaires	2.411.482,29	4.489.286,70	(3.668.251,73)	(1.138.552,99)	2.093.964,27
- Extrabudgétaires	16.721,19	-	-	(1.784,19)	14.937,00
	2.428.203,48	4.489.286,70	(3.668.251,73)	(1.140.337,18)	2.108.901,27

L'évolution des droits au titre d'arriérés de contributions de l'eBCD au cours de l'exercice 2022 est la suivante :

	Euros				
	Solde au 31 décembre 2021	Contributions de l'exercice 2022	Contributions payées de l'exercice 2022	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31 décembre 2022
Arriérés de contributions :					
- Budgétaires	7.994,78	373.215,92	(371.137,43)	-	10.073,27
	7.994,78	373.215,92	(371.137,43)	-	10.073,27

Les changements survenus dans ce chapitre au cours de l'exercice 2021 ont été les suivants :

	Euros				
	Solde au 31 décembre 2020	Contributions de l'exercice 2021	Contributions payées de l'exercice 2021	Contributions payées d'exercices antérieurs	Solde au 31 décembre 2021
Arriérés de contributions :					
- Budgétaires	13.287,48	505.000,00	(501.184,42)	(9.108,28)	7.994,78
	13.287,48	505.000,00	(501.184,42)	(9.108,28)	7.994,78

Au 31 décembre 2022, les versements anticipés au titre de contributions futures sont comme suit :

	<i>Euros</i>
Solde du versement anticipé en faveur du Ghana	2.260,68
Solde du versement anticipé en faveur du Sénégal	69.645,31
Solde du versement anticipé en faveur du Royaume-Uni	40,02
Solde du versement anticipé en faveur du Bénin	200,86
	72.146,87

Au 31 décembre 2021, les versements anticipés au titre de contributions futures sont comme suit :

	<i>Euros</i>
Solde du versement anticipé en faveur du Gabon	9.829,17
Solde du versement anticipé en faveur du Guatemala	0,01
Solde du versement anticipé en faveur du Royaume-Uni	0,02
Solde du versement anticipé en faveur du Bénin	200,86
	10.030,06

Au 31 décembre 2022 et 2021, il n'y a pas eu de versements anticipés au titre de contributions futures de l'eBCD.

d) Trésorerie

En plus des comptes ventilés dans le Bilan, la Commission figure comme titulaire de trois autres comptes ouverts à son nom au Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA), dont les soldes, au 31 décembre 2022, sont les suivants :

	<i>Euros</i>
Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) :	
- compte en Dollars (3.921,00 USD)	3.877,87
- compte en euros	171.824,03
	175.701,90

Les soldes au 31 décembre 2021 sont les suivants :

	<i>Euros</i>
Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) :	
- compte en Dollars (3.921,00 USD)	3.481,85
- compte en euros	183.050,88
	186.532,73

Ces comptes permettent de canaliser les fonds apportés par le Japon pour l'exécution du Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) (Phase 2) qui, conformément aux instructions de ce pays, est géré indépendamment des projets développés par la Commission. Par conséquent, les apports et les frais encourus dans le cadre de ce projet ne sont pas inscrits aux **états financiers 3 et 4** et n'ont pas non plus été incorporés au solde des fonds fiduciaires qui figure au passif du solde du bilan de situation.

e) Fonds de roulement

Le fonds de roulement est utilisé pour financer les opérations de la Commission avant la réception des contributions annuelles et pour toute autre fin que déterminera la Commission.

Conformément à la recommandation du Groupe de travail sur les Finances et l'Administration, formulée à sa réunion des 29 et 30 novembre et 1er décembre 1971, à Madrid, « Il a été considéré que le fonds de roulement... devrait se maintenir à un niveau approximatif de 15% du budget total annuel ». Cette recommandation a été adoptée par la Commission. Au 31 décembre 2022, le solde est de 1.906.160,09 euros, ce qui représente 39,81% du budget de 2022, pourcentage supérieur à celui adopté par la Commission (2.039.254,73 euros dans l'exercice antérieur, ce qui représentait 45,42% du budget de 2021).

Le fonds de roulement a augmenté considérablement au cours des années antérieures à 2012, ce qui a permis que certaines recommandations adoptées par la Commission et qui avaient des implications financières aient été couvertes par ce fonds. Néanmoins, depuis 2012, un tournant s'est produit du fait que l'utilisation de ce fonds était chaque fois plus importante, ce qui a entraîné une forte réduction. En 2020 et 2021, on constate un changement de cette tendance, en raison de la pandémie de Covid-19, les chapitres liés aux voyages et aux réunions présentielles présentant des dépenses beaucoup moins importantes en raison de l'annulation de réunions et de la tenue de réunions en ligne, ainsi que de la réduction des arriérés de contributions, comme le montre le tableau suivant :

Année	Budget	Fonds de roulement	%
2012	2.966.356,73	3.798.432,00	128,05%
2013	3.025.599,85	3.570.895,20	118,02%
2014	3.122.635,17	2.700.041,34	86,47%
2015	3.199.887,87	1.823.382,55	56,98%
2016	3.392.031,52	843.923,95	24,88%
2017	3.635.672,14	701.586,18	19,30%
2018	3.817.573,51	697.504,77	18,27%
2019	4.008.554,98	578.133,92	14,42%
2020	4.222.708,17	891.080,91	21,10%
2021	4.489.286,68	2.039.254,73	45,42%
2022	4.788.676,85	1.906.160,09	39,81%

f) Fonds fiduciaires

Les changements survenus dans ces fonds au cours de l'exercice 2022 ont été les suivants :

Euros						
	Solde au 31 décembre 2021	Apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission	Dépenses engagées	Appports spéciaux	a) Aux versements anticipés b) Remboursement c) Transfert à d'autres Fonds d) A ICCAT	Solde au 31 décembre 2022
• Fonds de cessation de service	310.396,65	63.561,30	(24.023,46)	-	-	349.934,49
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2021/2022	435.690,59	-	(175.537,03)	40.291,50	c) (300.445,06)	-
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2022/2023	-	-	(78.783,83)	327.290,02	-	248.506,19
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	3.212.468,51	-	(2.630.854,69)	3.096.874,76	a) (93.684,49) b) (307.421,32)	3.277.382,77



Euros						
	Solde au 31 décembre 2021	Apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission	Dépenses engagées	Apports spéciaux	a) Aux versements anticipés b) Remboursement c) Transfert à d'autres Fonds d) A ICCAT	Solde au 31 décembre 2022
• Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique :						
• Phase I	46.094,81	-	-	-	-	46.094,81
• Phase II	(5.823,03)	-	-	-	-	(5.823,03)
• Phase III	(78.893,00)	-	-	-	-	(78.893,00)
• Phase IV	62.909,49	-	-	-	-	62.909,49
• Phase V	67.037,12	-	-	-	-	67.037,12
• Phase VI	85.932,65	-	-	-	-	85.932,65
• Phase VII	101.049,74	-	-	-	-	101.049,74
• Phase VIII	191.892,84	-	-	-	-	191.892,84
• Phase IX	81.848,12	-	-	-	-	81.848,12
• Phase X	63.608,25	-	-	3.949,16	-	67.557,41
• Phase XI	642.196,23	-	(973.721,53)	373.832,40	-	42.307,10
• Phase XII	-	-	(382.496,94)	1.077.082,98	-	694.586,04
• Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions	455.811,72	40.000,00	(233.645,74)	210.000,00	-	472.165,98
• Fonds spécial pour les données - États-Unis	469.597,84	-	(96.041,60)	170.090,00	-	543.646,24
• Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	312.134,75	-	(3.574,13)	70.080,00	-	378.640,62
• Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine	133.501,75	-	(3.723,03)	17.496,00	-	147.274,72
• Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	125.675,65	-	(47.096,80)	105.284,70	-	183.863,55
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	20.189,30	-	(67,69)	-	-	20.121,61
• Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	-	-	-	-	-	-
Fonds spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)	42.989,03	-	(6.032,90)	17.520,00	-	54.476,13
• Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités	140.000,00	-	(210.000,00)	210.000,00	c) (140.000,00)	-
• Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	33.361,29	-	(18.912,91)	-	-	14.448,38
• Fonds de recherche stratégique - 2021	878.948,21	-	(481.637,83)	-	c) (397.310,38)	-
• Fonds de recherche stratégique - 2022	397.310,38	404.500,00	(78.721,86)	395.410,00	-	1.118.498,52
• Fonds Système de gestion en ligne intégré	61.782,67	-	(19.704,93)	5.000,00	-	47.077,74
• Fonds Système de gestion en ligne intégré de l'Union européenne	(2.315,80)	-	(63.649,93)	70.000,00	-	6.350,07
• Fonds des États-Unis pour les tropicaux	84.688,60	-	-	-	-	84.688,60
• Fonds Système de surveillance électronique à distance (REM)	-	-	-	50.100,00	-	50.100,00
	8.370.084,36	508.061,30	(5.528.226,83)	6.240.301,52	(1.238.861,25)	8.353.674,90



Les changements survenus dans ces fonds au cours de l'exercice 2021 ont été les suivants :

Euros						
	Solde au 31 décembre 2020	Apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission	Dépenses engagées	Apports spéciaux	a) Aux versements anticipés b) Remboursement c) Transfert à d'autres Fonds d) A ICCAT	Solde au 31 décembre 2021
• Fonds de cessation de service	246.835,35	63.561,30	-	-	-	310.396,65
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2020/2021	499.571,22	-	(176.853,07)	1.403,01	c) (324.121,16)	-
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT 2021/2022	-	-	(57.376,97)	493.067,56	-	435.690,59
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée	2.729.177,21	-	(3.059.902,20)	3.878.673,51	a) (162.146,52) b) (173.333,49)	3.212.468,51
• Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique :						
• Phase I	46.094,81	-	-	-	-	46.094,81
• Phase II	(5.823,03)	-	-	-	-	(5.823,03)
• Phase III	(78.893,00)	-	-	-	-	(78.893,00)
• Phase IV	62.909,49	-	-	-	-	62.909,49
• Phase V	67.037,12	-	-	-	-	67.037,12
• Phase VI	85.932,65	-	-	-	-	85.932,65
• Phase VII	101.049,74	-	-	-	-	101.049,74
• Phase VIII	191.900,57	-	(7,73)	-	-	191.892,84
• Phase IX	86.057,76	-	(4.209,64)	-	-	81.848,12
• Phase X	658.499,54	-	(980.177,77)	385.286,48	-	63.608,25
• Phase XI	-	-	(529.120,53)	1.171.316,76	-	642.196,23
• Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions	415.811,72	40.000,00	-	-	-	455.811,72
• Fonds spécial pour les données - États-Unis	395.274,80	-	(25.032,96)	99.356,00	-	469.597,84
• Fonds des États-Unis pour le renforcement des capacités	312.134,75	-	-	-	-	312.134,75
• Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine	118.424,45	-	(6,70)	15.084,00	-	133.501,75
• Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission	68.836,84	-	-	56.838,81	-	125.675,65
• Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les espèces tropicales	20.265,47	-	(76,17)	-	-	20.189,30
• Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	-	-	-	-	-	-
• Fonds spécial pour le suivi, contrôle et surveillance (MCSF)	82.831,35	-	(39.842,32)	-	-	42.989,03



Euros						
	Solde au 31 décembre 2020	Apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission	Dépenses engagées	Appports spéciaux	a) Aux versements anticipés b) Remboursement c) Transfert à d'autres Fonds d) A ICCAT	Solde au 31 décembre 2021
• Fonds de l'Union européenne visant au renforcement des capacités 2020	140.000,00	-	-	-	-	140.000,00
• Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	34.549,82	-	(1.188,53)	-	-	33.361,29
• Fonds de recherche stratégique - 2020	663.394,32	-	(547.673,46)	150.665,98	c) (266.386,84)	-
• Fonds de recherche stratégique - 2021	-	404.500,00	(227.077,63)	701.525,84	-	878.948,21
• Fonds Système de gestion en ligne intégré	77.627,31	-	(18.844,64)	3.000,00	-	61.782,67
• Fonds Système de gestion en ligne intégré de l'Union européenne	-	-	(72.315,80)	70.000,00	-	(2.315,80)
Fonds des États-Unis pour les tropicaux	-	-	(11,40)	84.700,00	-	84.688,60
	7.019.500,26	508.061,30	(5.739.717,52)	7.110.917,95	(925.988,01)	7.972.773,98

Il est présenté ci-dessous un bref résumé des fonds, ainsi que quelques faits dignes de mention au cours de 2022.

Le fonds de cessation de service a été affecté au budget de dépenses de l'exercice (chapitre 10 de l'état financier 3, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires).

Le projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) est l'un des projets cités dans les notes 4.d et 4.h, qui a été géré indépendamment des programmes de la Commission. En 2005, il a donc cessé d'être enregistré comme fonds fiduciaire et la comptabilité des fonds reçus a figuré sur les registres comptables de la Commission jusqu'à la préparation d'une comptabilité indépendante pour le projet. Eu égard à ce dernier, la délégation du Japon a présenté à la réunion de la Commission de 2004 un projet visant à améliorer les données, d'une durée de cinq ans et d'un budget de 1.500.000 dollars, versés par ce pays, qui a été clôturé le 30 novembre 2009. Faisant suite à ce Projet, un nouveau Projet d'amélioration des données et de la gestion ICCAT/Japon a été lancé le 1er décembre 2009, lequel est également financé par le Japon et géré de la même manière que le projet précédent. À la suite de celui-ci, le 1er décembre 2014, un nouveau projet a été créé pour une durée de cinq ans, intitulé « Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) » et depuis décembre 2019, il est appelé le « Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) (JCAP-2) ».

En avril 2007, un contrat a été signé avec le consortium MRAG/CapFish pour mettre en œuvre le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement*. Ce programme a été financé par les contributions volontaires de la République Populaire de Chine, de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, de la Namibie, de Saint Vincent et les Grenadines, du Sénégal et du Taipei chinois. Le solde du Programme pour la période 2021/2022 (300.445,06 euros) a été distribué proportionnellement aux huit participants, ce qui est reflété dans les comptes de versements anticipés qui seront appliqués comme paiement partiel des contributions suivantes au Programme. En avril 2022, le contrat a été prolongé d'une année. À la clôture de l'exercice 2022, le solde présente la situation suivante :

	<i>Euros</i>
Revenus au titre de contributions volontaires	327.290,02
Revenus	327.290,02
Contrat avec l'agence d'observateurs :	
- Formation	-
- Déploiement d'observateurs	45.966,36
- Gestion et activités de soutien	26.890,61
Voyages	5.224,49
Frais du Secrétariat	702,37
Dépenses	78.783,83
Solde	248.506,19

En vue de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, s'appliquant aux fermes de thon rouge, a commencé à être mis en place en 2009. A partir de 2010, il a commencé à être mis en œuvre pour les navires et en 2013 il s'est étendu également aux madragues. Le Secrétariat a signé un nouveau contrat avec le consortium MRAG/COFREPECHE, d'avril 2022 à avril 2023, afin de réaliser le recrutement et le déploiement des observateurs. Le financement dudit Programme est assumé par les opérateurs des fermes, des navires et des madragues. Le solde du programme, pour la période commençant en avril 2022, à la clôture de l'exercice 2022 se présente comme suit :

En 2009, un programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique d'une durée prévue de cinq ans a été créé, puis prolongé. Plusieurs Parties ont versé des contributions volontaires au titre de la phase XI du programme, dont les activités ont commencé le 1^{er} janvier 2021. Le solde est présenté ci-après :

a) Fermes de thon rouge	<i>Euros</i>
Revenus au titre de contributions volontaires	1.517.448,80
Revenus	1.517.448,80
Contrat avec l'agence d'observateurs :	
1. Formation et équipement	35.058,28
2. Mobilisation et frais y afférents	123.941,58
3. Déploiement d'observateurs	600.523,00
Coût du Secrétariat :	60,00
Dépenses	759.582,86
Solde	757.865,94



b) Navires	<i>Euros</i>
Revenus au titre de contributions volontaires	4.048.781,08
Revenus	4.048.781,08
Contrat avec l'agence d'observateurs :	
1. Formation et équipement	326.972,85
2. Mobilisation et frais y afférents	427.296,20
3. Déploiement d'observateurs	1.002.512,85
Frais du Secrétariat	44.060,39
Dépenses	1.800.842,29
Solde	2.247.938,79
c) Madragues	<i>Euros</i>
Revenus au titre de contributions volontaires	307.189,32
Revenus	307.189,32
Contrat avec l'agence d'observateurs :	
1. Formation et équipement	28.089,56
2. Mobilisation et frais y afférents	6.251,23
3. Déploiement d'observateurs	17.049,30
Dépenses	51.390,09
Solde	255.799,23
d) Fonds du Programme	<i>Euros</i>
Solde	20.052,80
Revenus	14.765,46
Dépenses financières	19.029,85
Ajustements au titre de la distribution de la dépense	9,60
Dépenses	19.039,45
Solde	15.778,81
Solde a) + b) + c) + d)	3.277.382,77

En 2009, un programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique d'une durée prévue de cinq ans a été créé, puis prolongé. Plusieurs Parties ont versé des contributions volontaires au titre de la phase XII du programme, dont les activités ont commencé le 24 mars 2022. Le solde est présenté ci-après :



	<i>Euros</i>
Solde phase I	46.094,81
Solde phase II	(5.823,03)
Solde phase III	(78.893,00)
Solde phase IV	62.909,49
Solde phase V	67.037,12
Solde phase VI	85.932,65
Solde phase VII	101.049,74
Solde phase VIII	191.892,84
Solde phase IX	81.848,12
Solde phase X	67.557,41
Solde phase XI	42.307,10

Revenus au titre de contributions volontaires	1.077.082,98
Revenus phase XII	1.077.082,98

Coordination	114.736,59
Consommables	3.347,02
Études biologiques	153.558,92
Collecte de données	15.027,00
Indices	23.527,22
Modélisation	59.667,06
Marquage	12.633,13
Dépenses phase XII	382.496,94

Solde phases I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII	1.356.676,08
--	---------------------

En novembre 2022, le Secrétariat a reçu un nouvel apport de 17.496,00 euros de la République populaire de Chine pour le fonds spécial pour les données - Chine.

En 2014, la Commission a approuvé à sa réunion annuelle la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14]. L'apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission (chapitre 13.b de l'état financier 3, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires) pour 2022 s'est élevé à 40.000,00 euros. En outre, une contribution volontaire de 210.000,00 euros a été reçue de l'Union européenne par le biais de son fonds pour le renforcement des capacités.

À sa réunion de 2003, la Commission a approuvé la résolution relative à l'amélioration de la collecte des données et à l'assurance de la qualité, qui a donné lieu au programme « Fonds spécial pour les données - États-Unis », lequel a été financé par des contributions volontaires des États-Unis. En 2022, deux contributions volontaires ont été reçues à hauteur de 49.850,00 euros et 120.240,00 euros.

En 2008, les États-Unis ont fait savoir au Secrétariat qu'ils allaient réaliser diverses contributions volontaires dans l'objectif de créer un fonds spécifique pour financer les activités destinées à renforcer les capacités de collecte et de gestion des données des Parties contractantes qui disposaient d'une capacité plus faible. En janvier 2022, une contribution des États-Unis a été reçue à hauteur de 70.080,00 euros.

En 2013, le Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. En 2022, la contribution volontaire du Maroc à ce Fonds s'est élevée à 105.284,70 euros.

Dans le but de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour le thon obèse et l'albacore* (Rec. 11-01), le Secrétariat a signé

en 2013 un contrat avec COFREPECHE afin de mettre en œuvre le Programme régional d'observateurs d'espèces tropicales. En 2014, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* (Rec. 14-01) qui remplace la Rec. 11-01, laquelle ne prévoit pas le recours à des observateurs régionaux ; en conséquence, après la répartition des frais relatifs au programme, il a été procédé en 2015 à la liquidation du solde entre ses participants. Au 31 décembre 2022, il se dégage encore un reliquat de 20.121,61 euros en attente de remboursement.

À sa réunion de 2013, la Commission a approuvé la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19). En raison de la faible activité réalisée dans le cadre de ce fonds, en 2017, la Commission a décidé de maintenir ce fonds actif pour des activités futures, mais sans solde.

En 2015, le fonds spécial de suivi, contrôle et surveillance (MCSF) a été créé afin de contribuer aux activités menées dans le cadre de la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 14-08). En 2022, les États-Unis ont versé une contribution volontaire d'un montant de 17.520,00 euros.

En juillet 2022, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée d'un an, prolongé une année de plus, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14]. Une contribution volontaire de 210.000,00 euros a été reçue à cet égard. Ce fonds est cofinancé avec le fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF) ; de ce fait, afin de pouvoir regrouper la totalité des voyages financés, ce montant a été transféré au fonds MPF.

En mars 2017, le Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé, dans le but de renforcer la participation de la délégation tunisienne aux réunions de la Commission. Aucune contribution n'a été reçue de la Tunisie en 2022.

Le programme de recherche stratégique a été créé dans le but de regrouper et d'inclure toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans le budget ordinaire de la Commission et de le faire progressivement avec cette nouvelle rubrique budgétaire. L'apport imputé sur le budget de dépenses de la Commission (chapitre 11.a de l'**état financier 3**, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires) s'est élevé à 404.500,00 euros. Pour compléter le financement des activités scientifiques menées dans le cadre de ce nouveau programme de recherche stratégique, qui étaient dépourvues de ligne budgétaire, un contrat a été signé avec l'Union européenne pour un montant de 701.385,00 euros, dont 315.000,00 euros ont été reçus et une contribution volontaire des États-Unis de 76.410,00 euros et du Taipei chinois d'un montant de 4.000,00 euros.

Le fonds du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) a été créé pour incorporer tous les revenus et dépenses y afférents dans un fonds fiduciaire. En 2019, la Commission a approuvé la modification de l'article 4 du règlement financier et l'ajout d'un nouveau texte stipulant le financement du système de documentation électronique des captures de thon rouge, par le biais d'allocations budgétaires supplémentaires des membres de la Commission qui capturent et/ou qui commercialisent le thon rouge de l'Atlantique. Le solde du fonds de roulement de l'eBCD est présenté à l'**état financier 6**.

En 2019, le fonds du système intégré de gestion en ligne (IOMS) a été créé et le système a été mis en marche en mai 2019 à la suite du recrutement de deux développeurs de logiciels. Les dépenses pour la phase suivante ont été incluses dans le budget de la Commission, chapitre 14.a) de l'**état financier 3**. Le solde disponible en 2022 a été augmenté par une contribution volontaire du Taipei chinois (5.000,00 euros).

En 2022, un contrat a été signé avec l'Union européenne pour développer la fonctionnalité du système d'assistance aux utilisateurs de l'IOMS (fonds du système intégré de gestion en ligne de l'Union européenne) afin de contribuer un montant de 100.000,00 euros, dont 70.000,00 euros ont été reçus.

En septembre 2021, le fonds des États-Unis pour les tropicaux a été créé pour soutenir les travaux d'achèvement liés au programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP) et pour financer une mise à niveau du logiciel afin de poursuivre le développement d'un outil d'aide à la prise de décision en ce qui concerne les thonidés tropicaux.

Suite à l'approbation de la *Résolution de l'ICCAT établissant un projet pilote aux fins de la mise en œuvre de la surveillance électronique à distance (REM) à bord des navires de transformation du thon rouge* (Rés. 21-17)



et afin de mener à bien ce projet, une contribution volontaire des États-Unis a été reçue à hauteur de 50.100,00 euros.

g) Dettes

Les dettes correspondent aux fournisseurs et créanciers pour achats ou prestations de services, et aux dettes contractées auprès de l'Administration publique, qui sont regroupées dans le groupe de créanciers dans le bilan, figurant dans le montant en instance de paiement à la clôture de l'exercice. Elles sont distribuées en dépenses budgétaires, extrabudgétaires et fonds fiduciaires.

	31/12/22 Euros	31/12/21 Euros
Dettes pour dépenses budgétaires		
Chapitre 1	85.726,76	64.641,03
Chapitre 2	4.780,13	-
Chapitre 3	6.877,55	9.673,07
Chapitre 4	787,01	696,94
Chapitre 6	1.383,74	840,74
Chapitre 7	19,90	17,75
Chapitre 8	24.078,32	21.747,45
Chapitre 9	0,00	0,00
Chapitre 14	-	47,86
Dettes pour dépenses budgétaires	123.653,41	97.664,84
Dettes pour dépenses extrabudgétaires :		
Dettes des réunions	9.385,20	-
Dettes pour dépenses extrabudgétaires	9.385,20	-
Dettes pour dépenses de fonds fiduciaires :		
Système intégré de gestion en ligne (IOMS)	-	4.779,36
Fonds extraordinaire pour la participation aux réunions (MPF)	2.944,98	-
Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique	49.369,04	517,93
Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atl. Est et de la Méditerranée	87.921,43	46.024,29
Fonds de la Tunisie aux fins de la participation aux réunions de la Commission	183,82	-
Programme stratégique pour la recherche	71.618,04	32.282,81
Fonds du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD)	7.261,97	5.937,24
Dettes pour dépenses de fonds fiduciaires	219.299,28	89.541,63
Total dettes	352.337,89	187.206,47

h) Autres fonds, projets ou programmes

Au 31 décembre 2022, cette rubrique inclut uniquement le solde bancaire du projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (phase 2) qui s'élève à 175.701,90 euros (186.532,73 euros au 31 décembre 2021). La comptabilité et l'audit se font de manière indépendante.

5. Revenus

a) Revenus budgétaires

Ce chapitre inclut les contributions reçues des Parties contractantes, et appliquées, correspondant au budget de l'exercice 2022 (voir note 4.c).

La contribution de chaque Partie contractante est déterminée conformément à l'Article X de la Convention de la Commission et à l'Article 4 du Règlement financier.

b) Autres revenus

Sous la rubrique « Revenus des réunions de la Commission » a été enregistrée la contribution de l'Union européenne au financement des dépenses de la réunion de la Commission de 2022 et les réunions intersessions de 2023.

Durant l'exercice 2022, la Commission a reçu une contribution volontaire du Taipei chinois de 100.000,00 euros, dans le but d'aider et de contribuer aux tâches du Secrétariat. Ces revenus extrabudgétaires sont inclus dans l'état financier 4.

Les revenus financiers perçus en 2022 se sont élevés à 1.934,35 euros (ceux perçus en 2021 étaient de 55,20 euros).

6. Dépenses

a) Frais de personnel

Les critères de rémunération du personnel se basent sur les Statuts et Règlement du Personnel, approuvés à la Deuxième Réunion ordinaire de la Commission (Madrid, décembre 1971) et actualisés à des réunions postérieures, et ils se fondent sur le Règlement du Personnel des Nations Unies.

Les frais de personnel sont enregistrés aux chapitres 1, 8.a et 14 de l'état financier 3, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires, et aux dépenses budgétaires de l'eBCD de l'état financier 6. Leur ventilation est la suivante :

	31/12/22 Euros	31/12/21 Euros
Rémunération et salaires	2.280.720,76	2.041.798,45
Heures supplémentaires	2.561,91	4.786,77
Contribution au plan de retraites Van Breda/CIGNA	770.712,15	615.581,21
Sécurité Sociale	258.886,78	217.264,70
Impôt sur le revenu des personnes physiques	231.696,86	199.095,14
Autres	30.682,96	33.388,40
	3.575.261,42	3.111.914,67



Le nombre de personnes employées par la Commission dans chacun des départements établis pour son fonctionnement au 31 décembre 2022 et 2021 était le suivant :

	31/12/22 Nombre de personnes	31/12/21 Nombre de personnes
Secrétaire exécutif	1	1
Secrétaire exécutif adjoint	1	1
Département de traduction et de publications	8	6
Département d'application	7	6
Département scientifique	3	-
Département des statistiques	6	10
Technologies de l'information	1	1
Département de finances et administration	8	8
	35	33

Au 31 décembre 2022, la distribution du personnel, par catégorie, était la suivante :

Catégorie des fonctionnaires	Personnel administratif	Coordination de la recherche	Total
Professionnels ou supérieurs	12	10	22
Services généraux	1	0	1
Services généraux inclus dans le système général de Sécurité sociale espagnol	11	1	12
	24	11	35

Parmi ces fonctionnaires, vingt-et-un sont affiliés au Plan de retraites Van Breda/CIGNA et douze le sont au Régime général de la Sécurité sociale espagnole.

Au 31 décembre 2021, la distribution du personnel, par catégorie, était la suivante :

Catégorie des fonctionnaires	Personnel administratif	Coordination de la recherche	Total
Professionnels ou supérieurs	10	10	20
Services généraux	1	0	1
Services généraux inclus dans le système général de Sécurité sociale espagnol	10	2	12
	21	12	33

b) Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement, inclus au chapitre 6 de l'état financier 3, sont détaillés ci-dessous :

	31/12/22 Euros	31/12/21 Euros
Matériel de bureau	13.547,65	14.030,34
Frais de courrier	2.541,09	2.738,95
Service de téléphone	13.778,31	13.194,58
Service de fax	465,56	560,02
Assurances	2.788,30	1.877,28

	31/12/22 Euros	31/12/21 Euros
Entretien des bureaux	-	3.225,26
Nettoyage des bureaux	33.453,70	30.742,94
Frais bancaires	14.380,34	10.519,03
Audit	16.388,74	16.133,10
Frais de représentation	6.796,06	2.524,10
Autres frais (garages, extincteurs, etc.)	20.324,44	19.179,58
	124.464,19	114.725,18

c) Contingences

En 2022, aucune dépense ne s'est produite au titre de contingences (lors de l'exercice 2021 aucune dépense ne s'est produite au titre de contingences).

d) Voyages des Présidents de l'ICCAT et du SCRS

Les frais de voyages des Présidents inclus dans le chapitre 13.a de l'état financier 3 s'élèvent à 32.874,72 euros (en 2021, ils étaient de 4.496,24 euros).

7. Situation fiscale

Conformément à l'Article 13 de la Convention de Siège conclue entre l'État espagnol et la Commission, du 29 mars 1971 (voir Note 1), les biens et revenus obtenus et rattachés directement à la réalisation des finalités propres de la Commission sont exonérés de l'imposition directe de l'État et des Administrations locales.

Par ailleurs, conformément à l'Article 10, alinéa 3 du Décret Royal 3485/2000, du 29 décembre, portant sur le remboursement, dans le cadre des relations diplomatiques et des Organismes Internationaux reconnus, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en Espagne, la Commission demande le remboursement de la TVA incluse dans les frais engagés dans la mise en œuvre de ses activités, au travers des Ministères des Affaires Extérieures et des Finances d'Espagne. Le montant remboursé en 2022 s'est élevé à 23.618,61 euros (25.796,49 euros en 2021), lesquels ont été comptabilisés comme revenus extrabudgétaires (voir état financier 4) et rien cette année n'a été comptabilisé comme moindre frais de l'exercice, inclus dans les différents chapitres du budget (état financier 3) (comme en 2021), 2.563,33 euros ont été versés au Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (1.060,89 euros en 2021), 2.133,91 euros au Fonds du Système intégré de gestion en ligne de l'Union européenne (rien en 2021) et rien au Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (132,93 euros en 2021).

8. Autre information

Les membres du Conseil tout comme les Présidents des Sous-commissions et des Comités n'ont reçu aucune rémunération au titre de salaire, et aucune obligation en matière de retraites ou d'assurances vie n'a été contractée pour le compte de ces mandataires. Seuls le Président de la Commission et le Président du Comité permanent pour la recherche et les statistiques reçoivent un financement pour couvrir leurs frais de voyages à des fins d'assistance à des réunions en représentation de l'ICCAT (cf. Note 6.d).

Les honoraires perçus au titre de l'audit des états budgétaires de l'exercice 2022 se sont élevés à 13.760,00 euros (13.320,00 euros en 2021).

BDO Auditores S.L.P., es una sociedad limitada española, y miembro de BDO International Limited, una compañía limitada por garantía del Reino Unido, y forma parte de la red internacional BDO de empresas independientes asociadas.

BDO es la marca comercial utilizada por toda la red BDO y para todas sus firmas miembro.

bdo.es
bdo.global



[Auditoría & Assurance](#) | [Advisory](#) | [Abogados](#) | [Outsourcing](#)